



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

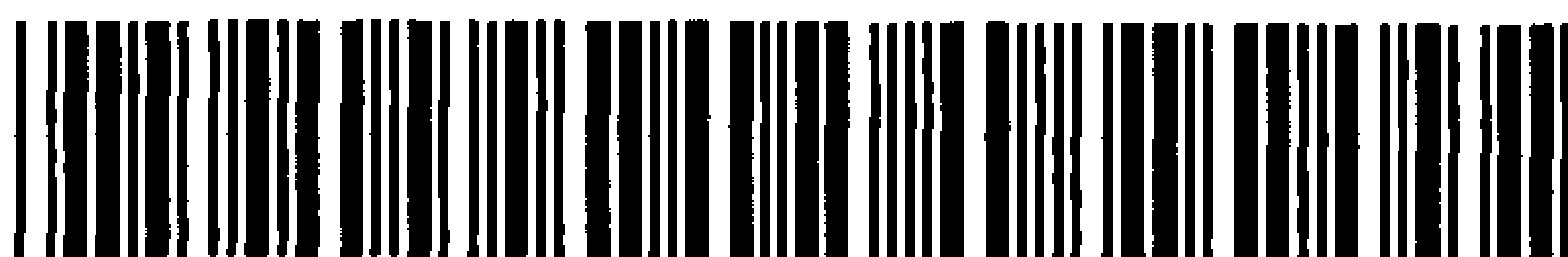
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00329

Numéro SIREN : 326 259 629

Nom ou dénomination : GENEFIMMO HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2016 sous le numéro de dépôt 106249



1610636702

DATE DEPOT : 2016-10-26

NUMERO DE DEPOT : 2016R106249

N° GESTION : 1983B00329

N° SIREN : 326259629

DENOMINATION : GENEFIMMO HOLDING

ADRESSE : 29 BRD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2016/09/01

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERALRENOUVELLEMENT DE

GENEFIMMO HOLDING
Société par Actions Simplifiée au capital de 347.263.988,76 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS

**DECISIONS DU PRESIDENT
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016**

Madame Béatrice LIEVRE-THERY, Président de la Société par Actions Simplifiée GENEFIMMO HOLDING, a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 13 des statuts, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Président nomme, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Madame Claire DUMAS, Monsieur Joël RAFFIN-PEYLOZ, demeurant 5 rue Fréville le Vingt – 92310 SEVRES, pour la durée du mandat du Président. /

Dans le cas où Madame Béatrice LIEVRE-THERY viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Joël RAFFIN-PEYLOZ conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, à moins que les Associés ne décident la cessation immédiate de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la Collectivité des Associés, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Joël RAFFIN-PEYLOZ, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Il est, en particulier, habilité à :

- consentir tous crédits, prêts, avances avec ou sans garanties,
- emprunter toutes sommes auprès de toute banque ou établissement de crédit,
- signer tous bons de caisse, et plus généralement, faire toutes opérations de banque.

Signer la correspondance, recevoir tous dépôts et placements de fonds ainsi que tous dépôts de titres, et donner tous récépissés ; signer les quittances des sommes qui sont ou pourront être dues à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, accepter toutes traites et lettres de change, souscrire tous billets, signer tous mandats, lettres de change, lettres d'avis ou chèques émis par GENEFIMMO HOLDING sur ses correspondants ainsi que sur tous banquiers, sociétés ou établissements de crédits en France et à l'étranger ; endosser et acquitter toutes lettres de change, toutes traites, tous billets, mandats, chèques, warrants et autres effets de commerce ; consentir tous cautionnements et avals ; ouvrir et faire fonctionner tous comptes bancaires, auprès de tous établissements et notamment de SOCIETE GENERALE.

Contracter et résilier toutes assurances ; accepter toutes garanties personnelles, mobilières et immobilières.

Signer tous traités, conventions, marchés, transactions, consentir tous désistements et toutes mainlevées de saisies, oppositions, hypothèques, significations de transferts et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement ; signer tous actes d'achats ou de ventes d'immeubles ainsi que tous baux mobiliers et immobiliers.

Représenter GENEFIMMO HOLDING dans toutes Assemblées Générales quelconques de sociétés dont elle possède ou possédera des actions, parts bénéficiaires ou d'intérêts, obligations ou autres titres ; en conséquence, prendre part aux dites Assemblées, y accepter toutes fonctions relatives à leur tenue, intervenir dans toutes délibérations, émettre tous votes, signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Participer à la constitution de toutes sociétés et à cet effet :

- signer les statuts,
- souscrire au capital d'origine,
- nommer les premiers Administrateurs et Commissaires aux Comptes et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Représenter GENEFIMMO HOLDING dans toutes séances des Conseils d'Administration ou des Comités de Direction ou d'Etudes de Sociétés, prendre part à toutes délibérations, signer toutes feuilles de présence, tous registres et tous procès-verbaux.

Exercer tous pouvoirs dont GENEFIMMO HOLDING serait elle-même investie en sa qualité de gérante et administratrice de société civile ou de personnes.

Déposer tous titres et valeurs dans toutes caisses publiques ou autres, les retirer, en donner décharge.

Acheter, souscrire, vendre, céder et transférer aux prix et conditions qu'il avisera toutes valeurs mobilières, industrielles, commerciales, financières ou autres ; à cet effet, commettre tous agents de change, signer et accepter tous transferts, signer tous registres, titres et bordereaux, demander et requérir toutes conversions au porteur, retirer tous titres au porteur, en donner décharge ; en cas d'amortissement total ou partiel des titres, actions ou obligations en demander le remboursement, toucher le montant de tous remboursements, en donner décharge.

Accepter tous transferts de titres acquis par GENEFIMMO HOLDING, accepter tous transferts à titre de nantissement, rétrocéder et transférer à titre de rétrocession, tous titres qui ont pu ou pourront être transférés à GENEFIMMO HOLDING à titre de nantissement, requérir la vente, le transfert et la conversion au porteur ou le remboursement de ces titres, retirer tous titres au porteur ou nominatifs, toucher le montant de tous remboursements, en donner décharge.

Retirer de tous bureaux de poste, tous paquets, plis de valeurs, lettres chargées ou recommandées, en donner décharge.

En cas de faillite ou de liquidation judiciaire de quelque débiteur, prendre part à toutes Assemblées de créanciers, nommer tous syndics liquidateurs, contrôleurs et agents, voter tous concordats, produire tous titres de créance, les affirmer sincères et véritables, recevoir tous dividendes.

Certifier conforme tous extraits de délibération de la Collectivité des Associés ou tout exemplaire des statuts ; faire toutes déclarations et formalités relatives à la Société, notamment au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'auprès de toutes administrations, officiers ministériels ou autres.

Aux effets, ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, constituer tous mandataires spéciaux et généralement faire le nécessaire.

Le Directeur Général est habilité à représenter la Société à l'égard des tiers.

DEUXIEME DECISION

Le Président confirme également, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Rémi DANIS, demeurant 2 rue Salomon Reinach – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, pour la durée du mandat du Président. 

Dans le cas où Madame Béatrice LIEVRE-THERY viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Rémi DANIS conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président, à moins que les Associés ne décident la cessation immédiate de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la Collectivité des Associés, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Rémi DANIS, Directeur Général Délégué, est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Il est, en particulier, habilité à :

- consentir tous crédits, prêts, avances avec ou sans garanties,
- emprunter toutes sommes auprès de toute banque ou établissement de crédit,
- signer tous bons de caisse, et plus généralement, faire toutes opérations de banque.

Signer la correspondance, recevoir tous dépôts et placements de fonds ainsi que tous dépôts de titres, et donner tous récépissés ; signer les quittances des sommes qui sont ou pourront être dues à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, accepter toutes traites et lettres de change, souscrire tous billets, signer tous mandats, lettres de change, lettres d'avis ou chèques émis par GENEFIMMO HOLDING sur ses correspondants ainsi que sur tous banquiers, sociétés ou établissements de crédits en France et à l'étranger ; endosser et acquitter toutes lettres de change, toutes traites, tous billets, mandats, chèques, warrants et autres effets de commerce ; consentir tous cautionnements et avals ; ouvrir et faire fonctionner tous comptes bancaires, auprès de tous établissements et notamment de SOCIETE GENERALE.

Contracter et résilier toutes assurances ; accepter toutes garanties personnelles, mobilières et immobilières.

Signer tous traités, conventions, marchés, transactions, consentir tous désistements et toutes mainlevées de saisies, oppositions, hypothèques, significations de transferts et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement ; signer tous actes d'achats ou de ventes d'immeubles ainsi que tous baux mobiliers et immobiliers.

Représenter GENEFIMMO HOLDING dans toutes Assemblées Générales quelconques de sociétés dont elle possède ou possédera des actions, parts bénéficiaires ou d'intérêts, obligations ou autres titres ; en conséquence, prendre part aux dites Assemblées, y accepter toutes fonctions relatives à leur tenue, intervenir dans toutes délibérations, émettre tous votes, signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Participer à la constitution de toutes sociétés et à cet effet :

- signer les statuts,
- souscrire au capital d'origine,
- nommer les premiers Administrateurs et Commissaires aux Comptes et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Représenter GENEFIMMO HOLDING dans toutes séances des Conseils d'Administration ou des Comités de Direction ou d'Etudes de Sociétés, prendre part à toutes délibérations, signer toutes feuilles de présence, tous registres et tous procès-verbaux.

Exercer tous pouvoirs dont GENEFIMMO HOLDING serait elle-même investie en sa qualité de gérante et administratrice de société civile ou de personnes.

Déposer tous titres et valeurs dans toutes caisses publiques ou autres, les retirer, en donner décharge.

Acheter, souscrire, vendre, céder et transférer aux prix et conditions qu'il avisera toutes valeurs mobilières, industrielles, commerciales, financières ou autres ; à cet effet, commettre tous agents de change, signer et accepter tous transferts, signer tous registres, titres et bordereaux, demander et requérir toutes conversions au porteur, retirer tous titres au porteur, en donner décharge ; en cas d'amortissement total ou partiel des titres, actions ou obligations en demander le remboursement, toucher le montant de tous remboursements, en donner décharge.

Accepter tous transferts de titres acquis par GENEFIMMO HOLDING, accepter tous transferts à titre de nantissement, rétrocéder et transférer à titre de rétrocession, tous titres qui ont pu ou pourront être transférés à GENEFIMMO HOLDING à titre de nantissement, requérir la vente, le transfert et la conversion au porteur ou le remboursement de ces titres, retirer tous titres au porteur ou nominatifs, toucher le montant de tous remboursements, en donner décharge.

Retirer de tous bureaux de poste, tous paquets, plis de valeurs, lettres chargées ou recommandées, en donner décharge.

En cas de faillite ou de liquidation judiciaire de quelque débiteur, prendre part à toutes Assemblées de créanciers, nommer tous syndics liquidateurs, contrôleurs et agents, voter tous concordats, produire tous titres de créance, les affirmer sincères et véritables, recevoir tous dividendes.

Certifier conforme tous extraits de délibération de la Collectivité des Associés ou tout exemplaire des statuts ; faire toutes déclarations et formalités relatives à la Société, notamment au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'auprès de toutes administrations, officiers ministériels ou autres.

Aux effets, ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, constituer tous mandataires spéciaux et généralement faire le nécessaire.

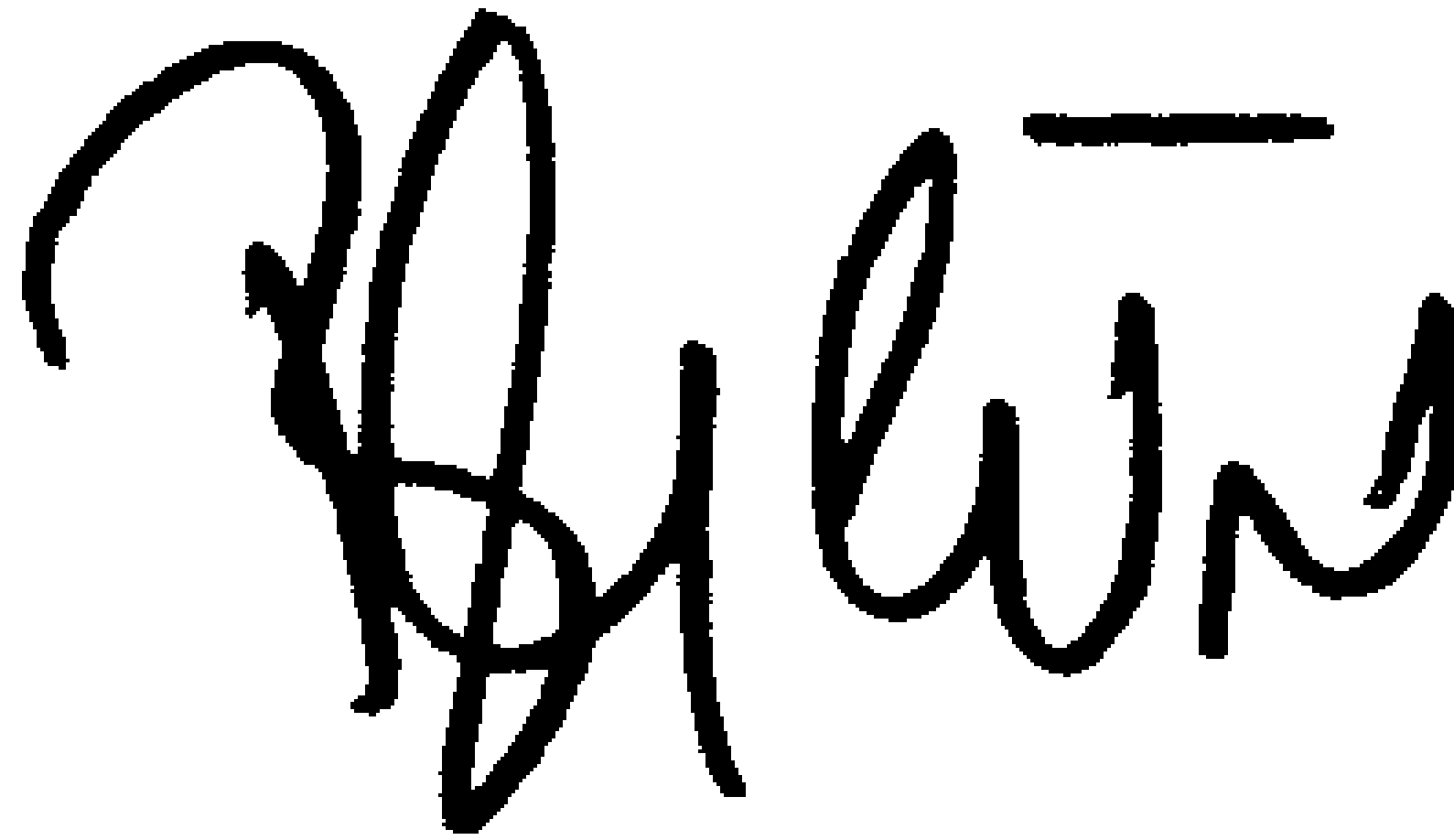
Le Directeur Général Délégué est habilité à représenter la Société à l'égard des tiers.

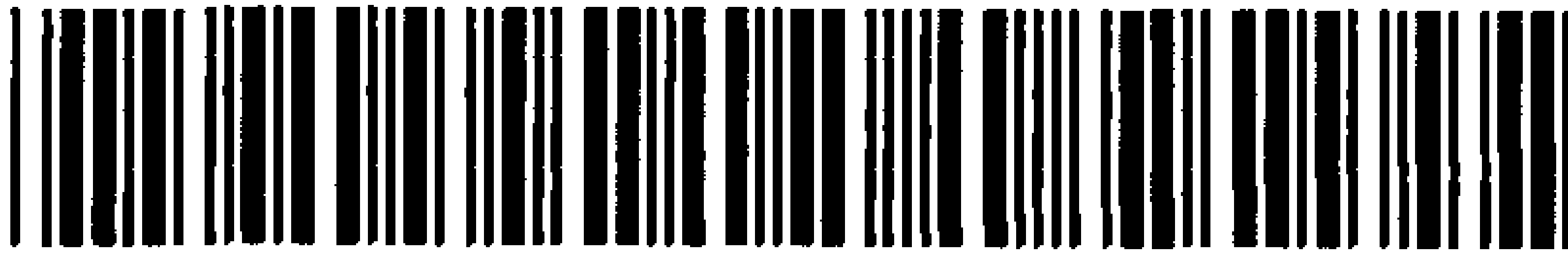
TROISIEMEMENT

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Madame Béatrice LIEVRE-THERY





1610636701

DATE DEPOT :	2016-10-26
NUMERO DE DEPOT :	2016R106249
N° GESTION :	1983B00329
N° SIREN :	326259629
DENOMINATION :	GENEFIMMO HOLDING
ADRESSE :	29 BRD HAUSSMANN 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/09/01
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

DB, 01.09.16 ~ C2
DP, ~ CN-R5

83B329

GENEFIMMO HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 347.263.988,76 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016**

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
le :

26 OCT. 2016

B 106249

Le 1^{er} septembre 2016, l'Associé unique a signé l'acte dont la teneur suit :

SOCIETE GENERALE, Société Anonyme au capital de 1.009.380.011,25 euros, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 552 120 222 représentée par Monsieur Thierry GARCIA dûment habilité,

Associé Unique de **GENEFIMMO HOLDING**, Société par Actions Simplifiée au capital de 347.263.988,76 euros, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 326 259 629,

DECIDE :

PREMIEREMENT

Prenant acte de la démission de Monsieur Gérard FRABOLOT de ses fonctions de Président, de nommer en remplacement, à compter de ce jour, Madame Béatrice LIEVRE-THERY, demeurant 7 avenue de Camoens – 75116 PARIS, pour une durée illimitée.

Ce mandat ne sera pas rémunéré.

DEUXIEMEMENT

De conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme du présent acte ou d'un procès-verbal constatant ses décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

Fait à PUTEAUX,
le 1^{er} septembre 2016

SOCIETE GENERALE
Thierry GARCIA



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
Béatrice LIEVRE-THERY

